

Le service de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'efforce de rendre ses sites internet et ses applications mobiles accessibles, conformément au [décret du Parlement de la Communauté française du 3 mai 2019 portant sur l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes publics](#) et à la [loi du 19 juillet 2018 d'accessibilité des sites Web et des applications mobiles des autorités publiques](#) transposant la [Directive \(UE\) 2016/2102](#) du Parlement européen et du Conseil.

La présente déclaration sur l'accessibilité s'applique au site suivant :
<http://propulsefestival.be/>

1. État de conformité

Ce site internet est en *conformité partielle* avec les standards WCAG (Web Content Accessibility Guidelines) 2.1 niveau AA.

2. Contenu non accessible

Le contenu visé ci-après n'est pas accessible ou seulement partiellement accessible pour la raison suivante : non-conformité avec le Décret du 3 mai 2019 relatif à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes publics.

Écrans représentatifs visés par l'audit : Accueil, Réservation/Accréditation - ProPulse, infos pratiques

Problèmes récurrents rencontrés :

- Le contraste entre la couleur d'avant-plan (texte/visuel) et la couleur d'arrière-plan n'est pas suffisant dans certains écrans.
- Le nom des liens doit être significatif et les liens dans les textes, paragraphes, phrases, ... doivent être soulignés, la couleur seule ne suffit pas.
- Les balises sémantiques doivent être utilisées pour structurer la navigation de façon significative.
- La déclaration d'accessibilité doit se situer dans le pied de page de chaque écran, être complète et mise à jour une fois par an.

3. Préparation de la déclaration sur l'accessibilité

La présente déclaration a été préparée le **06.05.24** après utilisation de la méthode suivante :

- À confirmer

Date de la dernière mise à jour de la déclaration : **06.05.24**.

4. Retour d'information et coordonnées de contact

Si vous ne pouvez prendre connaissance de certains contenus en raison de leur inaccessibilité, vous pouvez contacter Delphine MICHIELS. Par email à info@asspropro.be ou par téléphone au +32 (0)81/73.59.46.

5. Procédure permettant d'assurer le respect des dispositions

En cas de non réponse dans les 30 jours ou de réponse insatisfaisante du gestionnaire du site, nous vous invitons à adresser un mail au Service de médiation commun à la Communauté française et à la Région wallonne via l'adresse : **courrier@le-mediateur.be** . Dans votre message, vous pouvez indiquer le nom du site web concerné de même que le problème rencontré.

6. Plan d'amélioration

Les problèmes d'accessibilité sont en cours de résolution.

- Le contraste entre la couleur d'avant-plan (texte/visuel) et la couleur d'arrière-plan n'est pas suffisant dans certains écrans, mais il est de notre volonté pour la prochaine édition de ProPulse, et ce, dès le lancement de sa communication (septembre 2024) de choisir une couleur dont le contraste permettra une meilleure lisibilité sur l'ensemble du site. En effet, c'est la couleur choisie pour représenter la dernière édition qui ne permettait pas une lisibilité adéquate.
- Les noms et le soulignage des liens doivent être vérifiés.
- Les balises sémantiques doivent être revues pour structurer la navigation de façon significative.
- Rédaction et mise en ligne dès mai 2024 de la déclaration d'accessibilité du site qui doit se situer dans le pied de page de chaque écran, être complète et mise à jour une fois par an.